

Conseil Municipal du

11 décembre 2017

à 18h00

N°ordre	9
N° identifiant	2017-0326

Titre 74 - Dotations, subventions et participations - Partenariat entre la Ville de Poitiers et l'association Poitiers Le Centre dans le cadre des animations de fin d'année

Rapporteur(s)	Christian PETIT
Date de la convocation	21/11/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme BALLON et M. BLANCHARD

PJ. CONVENTION D'OBJECTIFS ANIMATIONS NOEL

Membres en exercice	53	
Quorum		

Présents

41 M. Alain CLAEYS - **Maire**
Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU **Adjointes**
Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - Mme Anne GERARD - Mme Clotilde BALLOON - Mme Martine APERCE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI **Conseillers municipaux**

Absents

3 M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - M. Frédéric BOUCHAREB **Conseillers municipaux**

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		Madame PERSICO Patricia	Monsieur PETIT Christian
		Monsieur CORONAS Patrick	Madame BREUILLE Coralie
		Madame GUERINEAU Diane	Monsieur BLANCHARD François
		Monsieur AIME Jules	Monsieur HALLOUMI Abderrazak
		Madame DAIGRE Jacqueline	Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain
		Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie	Madame FRANCHET-JUBERT Valérie
		Madame LABAYE Manon	Madame FRAYSSE Christiane
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur JEAN Yves
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Madame RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale des Services Direction Cabinet du Maire - Président
------------------	---

L'association des commerçants du centre-ville de Poitiers, Fédération des agents économiques, appelée Poitiers le Centre a pour objectifs d'animer, de promouvoir et de défendre les activités économiques du centre-ville, 1^{er} pôle de l'agglomération pour la diversité commerciale (près de 700 points de vente).

Un partenariat actif est établi entre la Ville et l'association Poitiers le Centre pour dynamiser le commerce, accompagner ses mutations et développer les activités de services du centre-ville de Poitiers.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, l'association Poitiers le Centre organise, chaque année, des animations afin de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et faire venir les familles.

L'attraction phare étant la patinoire en glace naturelle de 400 M2 (32M x 12M50) installée sur la place du Maréchal Leclerc, entourée du traditionnel marché de Noël avec ses 34 chalets.

Cette année, la patinoire et le marché de Noël ouvriront le samedi 25 novembre et se poursuivront jusqu'au dimanche 7 janvier 2018. Il est demandé à Poitiers le Centre de maintenir les chalets ouverts jusqu'à la clôture du marché.

En plus de ces animations, s'ajoute la Fête foraine au parc de Blossac, et l'organisation par les services de la collectivité des balades en calèche entre le square de la République et le parc de Blossac, des balades à poney place De Gaulle (pendant les vacances scolaires), ainsi que deux événementiels les vendredi 1^{er} et samedi 2 décembre à l'occasion du lancement des nouvelles illuminations et le samedi 23 décembre, dernière journée d'activité en centre-ville avant Noël.

Par ailleurs, 3 manèges sont également installés sur la place Leclerc, le Carrousel de chevaux en bois, le Pousse-Pousse ainsi que le Grand Sapin de Noël. Les places Lepetit et de Gaulle accueillent également des manèges.

La Ville de Poitiers soutient Poitiers le Centre en mettant à disposition du matériel (selon disponibilité), des sapins et de la ganivelle pour la décoration du marché de Noël et de la patinoire et en prenant en charge l'ouverture des compteurs, la consommation électrique ainsi que le passage d'un câble en aérien.

La collectivité, via ses services techniques prend aussi à sa charge l'évacuation de l'eau de la patinoire. Elle installe également un sapin de 14M sur la place et prend en charge sa décoration (guirlandes lumineuses).

Le budget prévisionnel global des animations de fin d'année est de 328 710,18 € réparti entre l'association Poitiers le Centre et la Ville de Poitiers.

La part de l'association s'élève à 193 284,00 € et celle de la Ville à 135 426,18 €, correspondant à 65 026,18 € de prestations prises en charge directement, et 70 400 € de prestations valorisées. Soit une répartition des charges à 59 % pour Poitiers le Centre et à 41 % pour la collectivité.

Après examen des dossiers, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention attenante.

POUR	46	
CONTRE	4	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Manon LABAYE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	18 décembre 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 décembre 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20171211-Imc171324-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.6
Nomenclature Préfecture	Contributions budgétaires

CONVENTION D'OBJECTIFS

FIXEE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE 2017

ENTRE

La Ville de Poitiers, représentée par son Maire Monsieur Alain CLAEYS ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2017,

D'une part,

ET

L'association FAE / Poitiers le Centre, représentée par son Président, Monsieur Benoît DELSUC,

D'autre part,

PREAMBULE

La Ville de Poitiers et l'association FAE / Poitiers le Centre s'accordent pour poursuivre et développer les animations de fin d'année, menées en commun, au bénéfice du centre-ville. Les fondements de cette collaboration sont assis sur les principes suivants :

- Le centre-ville est un tout, composé de commerces, mais aussi de logements, d'espaces publics, d'administrations.... C'est un lieu partagé par des populations aux statuts et aux préoccupations différentes. Pour dynamiser le centre-ville, il faut donc agir dans tous les domaines qui fondent sa vitalité : l'urbanisme, les déplacements, le logement, les activités économiques, la culture, la vie sociale, la communication, la vie scolaire...
- Chacun des acteurs concernés ne pourra mener une action efficace s'il agit seul. Il convient en conséquence de créer et développer un partenariat de réflexion et d'action permettant, autant que faire se peut, de concilier l'intérêt public dont est porteuse la Ville de Poitiers et les intérêts des acteurs économiques du centre-ville.
- Les fêtes de fin d'année représentent à la fois un temps fort de la vie commerciale et un moment privilégié et convivial de l'animation de la Ville de Poitiers.

Dans cette optique, il est proposé de fixer dans une convention d'objectifs et de partenariat les animations de fin d'année 2017, ainsi que les engagements respectifs de l'association Poitiers le Centre et de la Ville de Poitiers autour de ces animations.

La présente convention d'objectifs comporte les indications sur les moyens matériels, techniques et financiers.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour but de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Poitiers et l'association Poitiers le Centre (PLC) dans le cadre des animations de fin d'année 2017.

Article 2 : Engagements de l'association Poitiers le centre

Par la présente convention, l'association Poitiers le Centre s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions des animations de fin d'année 2017 suivant sur la place Leclerc :

- Location d'une patinoire (installation, location, matériel, chalet d'accueil, exploitation avec le personnel nécessaire), de 32M x 12.5M en glace naturelle, ouverte au public du samedi 25 novembre au dimanche 7 janvier inclus
- Installation et gestion du marché de Noël sur la base de trente-quatre chalets
- Installation et maintenance électrique
- Gardiennage et sécurité de ces animations et du public

Pour la communication :

Déclinaison des visuels de communication pour ses outils :

- Annonce sur le site de Poitiers le Centre, page Facebook et compte Twitter
- Jeux concours sur les réseaux sociaux
- Impression à 30 000 exemplaires du dépliant-programme et diffusion dans les commerces et centre-ville.
- Dossier spécial « 7 à Poitiers » et bandeau sur le site « D coupons »

Ces opérations de communication représentent un montant de 7 454 € TTC.

Poitiers le Centre s'engage à valoriser le partenariat avec la Ville de Poitiers notamment en mentionnant la participation de la Ville de Poitiers (logo) sur chacun de ses supports de communication, dans ses relations avec les médias et sur le site de la patinoire (panneaux lumineux et installation de signalétique).

- Organisation de la manifestation « Place aux artistes » (sous réserve)

Article 3 : Engagements de la Ville de Poitiers

Par la présente convention, la Ville de Poitiers s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions des animations de fin d'année 2017 suivant sur la place du Maréchal Leclerc, la place Charles De Gaulle et dans le centre-ville :

- Aide matérielle pour la mise en œuvre de la patinoire et du marché de Noël, notamment par la mise à disposition de barrières et autres matériaux (selon disponibilité)
- Mise à disposition d'un sapin naturel de 14M et décoration de guirlandes lumineuses
- Prise en charge de l'ouverture des compteurs (tarif jaune), de la consommation électrique de la place Leclerc et du passage de câble en aérien depuis l'arrivée électrique impasse du Plat d'Etain
- Evacuation de l'eau de la patinoire
- Mise à disposition de 4 sapins de 4M pour agrémenter le marché de Noël et de 15 petits sapins (+socle) pour la patinoire

- Mise à disposition de ganivelle / éléments de décoration des chalets et barrières du marché de Noël
- Commande de 4 700 tickets pour la patinoire pour un montant de 10 000€
- Prise en charge de la prestation d'un Père Noël (professionnel du spectacle) sur 5 dates : samedi 16 et dimanche 17 décembre, mercredi 20 décembre, samedi 23 et dimanche 24 décembre. Le Père Noël ira à la rencontre des enfants places Leclerc et De Gaulle, mais aussi au parc de Blossac. Tous les après-midi, il sera à 17H30 devant l'Hôtel de Ville.
- Organisation de balades en calèche du parc de Blossac au square de la République du samedi 9 décembre au dimanche 7 janvier, les mercredis, samedi et dimanche en période scolaire et tous les après-midis entre le samedi 23 décembre et le dimanche 7 janvier 2018.
- Organisation de balades à poney place De Gaulle tous les après-midi du samedi 23 décembre au dimanche 7 janvier.
- Organisation d'un programme festif pour le lancement des illuminations le vendredi 1^{er} et le samedi 2 décembre : marionnette géante et mécanique, personnages fantastiques, jongleurs sur échasse, sculpteur de ballons, et DJ sur la patinoire.
- Organisation d'un après-midi festif et familial le samedi 23 décembre : Père Noël, lutins, magiciens, sculpteur de ballons...

Pour la communication :

- Création du visuel et mise en page des supports de communication communs à Poitiers le Centre
- Mise au format pour les supports propres à la Ville de Poitiers
- Affichage à l'échelle de la Ville de Poitiers et de la Communauté Urbaine : 120 x 176 cm, 40 x 60 cm
- Annonce dans Poitiers magazine, sur la page Facebook Poitiers en mode sorties, poitiers.fr et grandpoitiers.fr
- Impression des documents de communication (affiches, signalétiques) sauf pour le dépliant-programme
- Pour le dépliant programme, participation financière pour diffusion sur le territoire de Grand Poitiers
- Organisation d'une conférence de presse commune
- Fabrication et pose de signalétique

Article 4 : Perception des droits de place

Dans le cadre des fêtes de fin d'année il est entendu que Poitiers le Centre (PLC) percevra directement les droits de place des 34 exposants du marché de Noël.

Article 5 : Obligations

La Ville de Poitiers étant le principal partenaire financier de l'association Poitiers le Centre (PLC), cette dernière s'engage, au titre de ce partenariat, à :

- Décliner le logo de la Ville de manière prépondérante sur tout support de communication réalisé dans le cadre des fêtes de fin d'année 2017.
- Assurer une présence visuelle prépondérante pour la Ville lors des animations de fin d'année et en particulier sur la patinoire.

L'association Poitiers le Centre et la Ville de Poitiers s'engagent mutuellement à se transmettre, avant fin février 2018, leur budget définitif des animations de fin d'année.

L'association Poitiers le Centre s'engage à transmettre, en fin d'exercice, les comptes de l'association conforme au plan comptable, certifiés par le commissaire aux comptes.

Le bilan financier devra être complété par un rapport d'activités qui rendra compte des obligations préconisées au présent article.

Article 6 : Durée de la convention

La convention est valable jusqu'à la fin des opérations financières, soit fin février 2018, et prend obligatoirement fin en cas de dissolution de l'association Poitiers le Centre (PLC) et dans ce cas, les sommes non utilisées seront remboursées à la Ville.

Article 7 : Assurance

L'association Poitiers le Centre est chargée d'assurer le matériel mis à sa disposition par la Ville de Poitiers afin de garantir son remplacement en cas de perte ou de vol. L'association devra transmettre aux services de la collectivité une attestation d'assurance (RC).

La Ville de Poitiers s'engage à prendre ses responsabilités concernant les animations qu'elle organise et gère.

Article 8 : compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de POITIERS (86) mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Poitiers, le
En cinq exemplaires originaux,

Le Président de l'Association,

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Benoît DELSUC

Francis CHALARD